Spécificités de la COUPE B « ANDRE LEGROS »

ARTICLE 1 : DEFINITION

La Commission Sportive Départementale organise la Coupe « André Legros ». Cette compétition est un complément de la coupe B pour mettre en valeur la notion de « Coupe de l'Amitié ». Réservée aux joueurs des équipes engagées en Coupes B et éliminées.

ARTICLE 2 : COMPOSITION DES EQUIPES

a) Une association ne peut inscrire en coupe « André LEGROS » que le nombre maxi d'équipes engagées en coupe B. La composition des équipes est indépendante de la coupe B ;

b) Les équipes peuvent être constituées différemment de celles engagées en coupes B. Un joueur ne peut participer à la coupe LEGROS que s'il n'est plus qualifié dans une Coupe B ;

c) La mixité des équipes est autorisée pour la formation des équipes en coupe LEGROS ;

d) Un joueur qualifié en coupe B ne peut intégrer une équipe en LEGROS qu'après élimination. Exception faite aux jeunes et féminines qui peuvent participer à la fois à la coupe Legros et à la coupe B avec **obligation** de donner la priorité à la Coupe B.

e) Les équipes sont composées de 2 à 4 joueurs (maximum)

f) Une équipe a la possibilité de présenter un remplaçant au classement inférieur au moins bien classé de l'équipe et à la condition que ce joueur n'ait pas participé avec une autre équipe ;

g) Les points pris en considération sont ceux du joueur lors de son inscription, si des modifications intervenaient à mi-saison, elles ne remettraient pas en cause la validité des équipes constituées à l'inscription, si un remplacement intervient en cours d'épreuve, on prend les points au jour d'entrée dans la compétition. Tout joueur engagé avec une équipe ne pourra à aucun moment de la compétition intégrer une autre équipe.

h) La participation à la Coupe Legros est liée au versement du droit d'engagement de la Coupe B.

ARTICLE 3 : ORGANISATION

a) La constitution des centres tiendra compte, dans la mesure du possible, de la situation géographique. Au premier tour les centres seront attribués aux équipes désireuses ou pouvant accueillir. Au tour suivant les équipes ayant accueillies se déplaceront impérativement.

b) Les rencontres sont organisées en tours successifs, aucune équipe n'est éliminée ; le nombre de tours est défini en fonction du nombre d'équipes. Une journée finale est organisée.

c) Il est procédé à un tirage au sort intégral au premier tour.

d) Chaque équipe accumule des points qui la placent dans un classement provisoire conditionnant la position de chaque équipe lors de la finale. Il est fait en fonction du nombre de points acquis à chacun des tours, le premier du centre prend 3 points, le deuxième 2 pts et le troisième 1 pt. (le 3ème et le 4ème 1 pt pour les centres de 4).

e) Elle obtient également un quotient correspondant au nombre de matchs gagnés divisé par le nombre de matchs perdus, qui servira à les départager en cas d'égalité dans le classement après chaque tour.

f) Les places acquises à chaque tour donnent un classement intégral, les centres du tour suivant seront établis comme suit : une équipe du 1er tiers du classement, une du 2ème tiers et une du 3ème tiers, par tirage au sort dans chaque groupe et en s'assurant que les équipes ne se soient pas rencontrées lors d'un précédent tour.

g) En cas d'égalité de classement **dans le centre**, les positions des équipes sont déterminées, en ne tenant compte que des résultats des matchs les ayant opposés entre eux, en considérant successivement le quotient entre leurs victoires et les défaites, tout d'abord au niveau des matchs, puis au niveau des manches et ensuite au niveau des points.

h) En cas de forfait c'est 0 point et 0/6 sera retenu pour le quotient et passible d'une amende fixée par la C.S.D.

i) Pour la finale, il sera tenu compte des places à l'entrée de celle-ci afin d'établir des poules de 3 ou 4 équipes pour arriver à un classement intégral.

j) La finale départementale regroupe l'ensemble des équipes engagées en un lieu unique si possible, ou en deux lieux si le lieu initial ne le permet pas.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT DES RENCONTRES

a) Pour chaque rencontre, le responsable de centre fournit les feuilles de rencontre et les balles.

b) Les capitaines tirent au sort l'attribution des lettres.

c) Les rencontres doivent être jouées suivant l'ordre prévu sur la feuille. **Toutes les rencontres se jouent** (pour établir les quotients éventuels)

d) 2 joueurs jouent les simples, le double peut être composé de joueurs autres que ceux des simples.

e) Les parties se disputent au meilleur des 5 manches (3 manches gagnées).

f) Le responsable de centre adresse impérativement les feuilles de rencontre au responsable départemental des coupes pour le mardi suivant la rencontre.

g) Toute équipe doit participer à la totalité de l'organisation de la journée en cas de non-participation, elle se verra classée à la dernière place du tour et exclue de la suite de la compétition.

ARTICLE 5 : CHALLENGE

Trois challenges récompenseront l'équipe la mieux classée dont le total des points des 2 meilleurs joueurs sera dans l'intervalle :

- Challenge 1 des 1701 à 2200 points
- Challenge 2 de 1201 à 1700 points
- Challenge 3 moins de 1200 points